

Note de présentation du projet d'arrêté relatif aux autorisations de pêche ORGP en vigueur sur certaines pêcheries non contingentées ou contingentées soumises à des mesures de gestion adoptées dans le cadre de certaines organisations régionales de gestion de la pêche

1) Titre du projet de texte :

Projet d'arrêté portant création d'autorisations de pêche ORGP pour certaines pêcheries non contingentées ou contingentées soumises à des mesures de gestion adoptées dans le cadre de certaines organisations régionales de gestion de la pêche.

2) Contexte et objectifs du projet de texte :

Le présent projet d'arrêté est proposé afin de préciser en droit national le régime juridique des autorisations de pêche créées par certaines organisations régionales de gestion de la pêche.

Dans ce cadre, ce projet détaille trois pêcheries soumises à la délivrance d'une autorisation de pêche : Espadon en Méditerranée, Palangriers Grands Migrateurs en Méditerranée et Thons tropicaux. Il précise également les navires concernés par ces mesures de gestion ainsi que les modalités de délivrance et de retrait de ces autorisations.

Par ailleurs, ce projet met en place deux procédures de dépôt : une procédure de dépôt de demande annuelle et une procédure de dépôt simplifié pour certains régimes d'autorisation sans contingentement, afin de ne pas alourdir inutilement la charge administrative des autorités compétentes et les démarches des administrés concernés.

L'annexe de cet arrêté a vocation à être modifiée afin d'intégrer tout autre régime d'autorisation ORGP qui viendrait à entrer en vigueur.

3) Dates et lieux de la consultation :

La consultation est ouverte du lundi 28 janvier 2013 au lundi 18 février 2013 sur le site suivant : <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Vous pouvez également adresser dans ce même délai vos observations à l'adresse suivante :

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
3, place de Fontenoy - 75 007 PARIS